



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
Section des Hauts-de-Seine

SNUipp-FSU92

Céline Potvin
Secrétaire générale
Pascal Houdou
Secrétaire général adjoint

Nanterre, le 25 janvier 2012

Monsieur ROSSELET
Inspecteur d'Académie
Directeur des Services départementaux
de l'Education Nationale
Centre administratif départemental
167/177, avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

Objet : Formation continue interrompue pour 40 collègues

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons appris aujourd'hui que 40 enseignants en formation continue devaient dès demain interrompre leur stage et retourner en classe pour libérer des brigades. Nous sommes scandalisés de cette décision, prise sans anticipation, qui pénalise tant les personnels que les élèves dans le cadre de la continuité des enseignements.

Tout d'abord il s'agit d'une nouvelle remise en cause au droit à la formation continue que nous dénonçons. L'organisation de la formation continue dans notre département repose uniquement sur des moyens qui sont soumis aux aléas du nombre d'étudiants souhaitant faire un stage et du nombre de brigades de remplacement disponibles à la date du stage. Comment dans de telles conditions parler encore de droit à la formation continue, comment de telles conditions parler de plan de formation dans notre département ?

Ensuite, nous avons appris cette décision lourde de conséquences par le biais des collègues qui nous ont interpellés, alors même que nous étions hier réunis à l'inspection académique. Nous aurions souhaité en être informés en amont afin de pouvoir vous faire part de nos remarques.

Enfin cette décision semble être subite et prise sans anticipation, sans prise en compte du fonctionnement des classes, notamment pour que le brigade puisse prévenir les élèves de son départ, et que la transmission entre l'enseignant en stage et celui qui le remplace puisse se faire dans de bonnes conditions.

Le SNUipp-FSU92 demande que les collègues engagés dans leur stage puissent le terminer comme prévu dans leur lettre de mission, d'autant que ces stages se terminent vendredi 27 janvier, et qu'à minima ils puissent bénéficier d'une journée de double commande le jeudi 26 janvier.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, monsieur l'Inspecteur d'Académie, notre attachement à l'Ecole Publique.

Céline POTVIN et Pascal HOUDU